

Une conférence pour redessiner la Métropole du Grand Paris

Le chef de l'État pointe sa « *structuration trop complexe* ». L'organisation institutionnelle francilienne devrait être revue cet automne.

Sur l'avenir du Grand Paris, aucune information précise ne filtre aujourd'hui de l'Élysée. Lors de la Conférence nationale des territoires, le 17 juillet dernier, le chef de l'État avait dénoncé la « *structuration trop complexe* » de la métropole et annoncé une conférence territoriale dédiée à l'automne. « *L'idée du Grand Paris mérite mieux que ce que nous en avons collectivement fait pour des raisons politiques de part et d'autre. Nous avons besoin de simplifier autour d'un projet ambitieux de développement* », avait déclaré Emmanuel Macron. « *Ce que voulaient les collectivités, c'était une pause dans les incessantes réformes institutionnelles. On nous propose une nouvelle réforme* », constate Hervé Marseille, maire de Meudon (92), président de la commission Grand Paris de l'AMF, tout en reconnaissant qu'« *à l'évidence, le dispositif résultant de la loi NOTRe est insatisfaisant pour la quasi totalité des élus, c'est une usine à gaz territoriale, institutionnelle et fiscale* ».

Les départements menacés

Pour connaître les actuelles pistes de travail du président de la République, rien de tel que de se replonger dans ses propos de campagne. Devant les maires réunis le 22 mars à la Maison de la radio par l'AMF, le candidat Macron déclarait vouloir « *réduire de 25 % le nombre de départements d'ici à 2022, principalement là où de grandes métropoles ont été créées* ». Les trois départements de petite couronne sont



Le maintien ou non des établissements publics territoriaux fait débat.

directement visés. Leurs présidents, accompagnés de leurs quatre homologues de grande couronne, ont sollicité une entrevue, début octobre, avec le président de la République afin de défendre leur vision « *d'une région ayant vocation à devenir une métropole en s'appuyant sur les départements et les communes* ».

Le périmètre de la métropole pourrait-il être étendu à l'ensemble de l'Île-de-France ? Ce serait le souhait de la présidente de la région, Valérie Pécresse, qui a, à plusieurs reprises, prôné la suppression de la métropole au profit du conseil régional, proposant de doter celui-ci de deux chambres distinctes, dont une rassemblant les maires. Pendant la campagne présidentielle, le candidat Macron a, lui, plutôt évoqué « *une métropole réunissant la zone dense, indépendamment des*

anciennes frontières départementales ». Une proposition qui « *n'est pas entendable*, estime Stéphane Beudet, président de l'Association des maires d'Île-de-France, car elle signifierait une relégation très forte des territoires situés en périphérie ». Il semblerait toutefois qu'a minima les projets présidentiels prévoiraient d'intégrer les territoires de Paris-Saclay et de l'aéroport de Roissy à la Métropole.

Une intercommunalité simplifiée

Restent les simplifications possibles au sein même de la métropole : le Grand Paris présente en effet un double niveau d'intercommunalité unique en France, avec, d'une part, la métropole et, d'autre part, Paris et onze établissements publics territoriaux (EPT) de plus de 300 000 habitants. « *On a assisté ces dernières années à une*

prise de conscience des élus et des habitants d'appartenir à un grand ensemble, le Grand Paris. La création de la Métropole est importante sur le plan symbolique, la remettre en cause serait compliqué », estime Philippe Laurent, maire de Sceaux (92) et secrétaire général de l'AMF. En revanche, les territoires pourraient voir leur rôle allégé, voire être purement supprimés au profit d'une métropole renforcée, selon les informations publiées le 6 septembre dans l'hebdomadaire *Le Canard enchaîné*. « *Supprimer les EPT ou les transformer en structures déconcentrées de la métropole – ce qui reviendrait au même – serait une erreur stratégique. La coopération du bloc communal permet à la fois de mutualiser, de faire ensemble des projets pour les territoires, dans un espace urbain de 7 millions d'habitants ; et offre la capacité de projeter cette richesse communale dans les enjeux métropolitains* », rétorque Patrick Braouezec, président de l'EPT Plaine Commune. Après la loi Maptam créant la Métropole du Grand Paris, l'élu dyonisien faisait partie des élus locaux qui s'étaient mobilisés en faveur d'une intercommunalité de proximité, aboutissant à la création des EPT vingt mois plus tard, via la loi NOTRe. Autre temps ? Sur le terrain, les clivages sont certains. Et les rendez-vous se sont multipliés au ministère de la Cohésion des territoires. « *Des élus qui défendent des positions divergentes sortent tous contents de leur entrevue. Ce n'est jamais rassurant* », notait mi-septembre un observateur.

Marie BIDAULT